

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue le 3 août 2022 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. André Benoit, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller

Monsieur Jim Smith, directeur général

Absences motivées:

Mme Anne Langevin, conseillère et maire substitut
Mme Annie Galipeau, conseillère
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Présence dans la salle : Trois (3) auditeurs.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R2208-163

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par André Benoit,
Il est résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2022
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Dossier d'achat d'une citerne d'aspiration sur SBI – clause pénale relative au délai de livraison
- 110-02 Réseau BIBLIO – Coup de cœur des maires
- 110-03 Parc Antonio Guertin – Offre de service d'un plan directeur

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation du journal des achats – Comptes dus au 31 juillet 2022
- 130-02 Présentation du journal des achats - Comptes payés au 31 juillet 2022
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 31 juillet 2022
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 25 juillet 2022
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2022

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
300	TRANSPORT
400	ENVIRONNEMENT
500	COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS
600	AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT
700	COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE
800	CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE
900	VARIA
1000	PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC
1000-1	Période de questions
1100	LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX

R2208-164

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
 Sur une proposition de Charles Rondeau,
 Appuyée par André Benoit ,
 Il est résolu;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

R2208-165

APPLICATION DE LA CLAUSE PÉNALE DANS LE DOSSIER D'ACHAT DE LA CITERNE

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres public # 2021 TP-003, la municipalité de Messines a octroyé un contrat pour l'achat d'une citerne d'aspiration sur système SBI à l'entreprise Équipements lourds Papineau Inc de St-André-Avelin;

CONSIDÉRANT le point 1.7 du cahier de charge de l'appel d'offres qui accorde un délai de 150 jours suivant la confirmation écrite de la commande par résolution du conseil pour la confection de la citerne;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise n'a pu réaliser le contrat dans les délais prescrits et que la citerne n'a pas été livrée à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'une pénalité de 200.00\$/jours est prévue pour chaque jour de retard de livraison;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire exécuter la clause 3.7 du devis de soumission pour le non-respect du délai d'exécution;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Yves St-Jacques;
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu;

DE MANDATER la firme Deveau, avocats pour la transmission aux Équipements Lourds Papineau, d'une mise en demeure relativement à l'application des pénalités prévus au point 3.7 du cahier des charges générales de l'appel d'offres #2021 TP-003).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2208-166

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DU PARC ANTONIO GUERTIN

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de développement du secteur Farley, la Municipalité de Messines désire se doter d'un plan directeur de planification approprié pour l'aménagement et le développement du parc Antonio Guertin,

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Karyne architecte paysagiste a fait parvenir à la Municipalité de Messines, une proposition d'honoraires, portant le numéro de référence # 223229, pour l'élaboration d'un plan d'aménagement au parc Antonio Guertin, et qui inclura une estimation des coûts de réalisation au montant de 9 390.00\$ en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par André Benoit,
Il est résolu;

D'OCTROYER le mandat de réalisation d'un plan directeur pour le développement et l'aménagement du Parc Antonio-Guertin à l'entreprise Karyne Architecte Paysagiste et ce tel que soumis dans la proposition # 223229 pour une somme de 9 390.00 \$ en plus des taxes applicables;

D'AUTORISER le transfert budgétaire suivant :

Du poste	Au poste	Montant
02-70290-970	02-62900-499	4 858.32 \$

QUE les sommes requises à la présente dépense proviennent du poste budgétaire 02-62900-499;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2208-167

ADOPTION DU JOURNAL DES ACHATS EN LOT DUS AU 31 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats en lot des comptes dus a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Yves St-Jacques;
Il est résolu;

D'ADOPTER le journal des achats en lot, des comptes dus au 31 juillet 2022, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 120 306.85 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2208-168

POUR ACCEPTER LE JOURNAL DES ACHATS DES COMPTES PAYÉS AU 31 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmis aux membres du conseil au préalable de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022, pour la somme de 66 647.46 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2208-169

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par André Benoit;
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022, dont celle-ci représente la somme de 65 310.70 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2208-170

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 31 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau;
Il est résolu;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022, dont celui-ci représente une somme de 15 185.38\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2208-171

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu;

De lever de la séance régulière à 19h15

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Nathalie Thérien
Adjointe administrative

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant des revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général